

ZCZCNY

WASHINGTON/5
NEW YORK/1

BRUXELLES, LE 04.07.1974

TELEX NO. 61431

432

NOTE (BIO COM (74) 160) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX
DG I ET X
=====

REUNION DE LA COMMISSION

LA COMMISSION S EST REUNIE LE MERCREDI 3 JUILLET ET A NOTAMMENT
DISCUTE DES POINTS SUIVANTS :

1. - VIANDE BOVINE

LES DIFFICULTES SUR LE MARCHÉ DE LA VIANDE DE BOEUF (BAISSE DES PRIX
AU NIVEAU DE LA PRODUCTION ET QUANTITES CONSIDERABLES DE VIANDE
PRESENTEES A L INTERVENTION), ONT DEJA CONDUIT LA COMMISSION A
SUSPENDRE, LA SEMAINE DERNIERE, LA DELIVRANCE DES CERTIFICATS
D IMPORTATION PENDANT DEUX SEMAINES. M. LARDINOIS A SAISI SES
COLLEGUES D UN ENSEMBLE DE MESURES DESTINEES A ASSAINIR PROGRESSI-
VEMENT LE MARCHÉ, MESURES QUI DEVRONT ENTRER EN VIGUEUR AVANT QUE
LA DELIVRANCE DES CERTIFICATS D IMPORTATION NE REPRENNE.

LA COMMISSION A TENU UNE TRES LARGE DISCUSSION AU COURS DE LAQUELLE
UN GRAND NOMBRE DE SUGGESTIONS COMPLEMENTAIRES ONT ETE PRESENTEES.
ELLES VONT ETRE ETUDIEES PAR M. LARDINOIS ET LA DG DE L AGRICULTURE.
LA COMMISSION COMPTE PRENDRE SES DECISIONS LUNDI PROCHAIN, AU COURS
D UNE REUNION SPECIALE.

2. - BUDGET 1975

LA COMMISSION A CONSACRE UNE PART IMPORTANTE DE SA REUNION D HIER
A LA PREPARATION DE L AVANT-PROJET DE BUDGET 1975.

POUR SITUER CETTE DELIBERATION, JE VOUS RAPPELLE QUEL EST
L ENCHAINEMENT DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE :

- A) CHAQUE INSTITUTION DRESSE TOUT D ABORD UN ETAT PREVISIONNEL
DE SES DEPENSES. LA COMMISSION GROUPE CES ETATS PREVISIONNELS
DANS UN AVANT-PROJET DE BUDGET QUI COMPREND EGALEMENT UNE PREVI-
SION DE RECETTES.
- B) CET AVANT-PROJET EST TRANSMIS AU CONSEIL AVANT LE 1ER SEPTEMBRE
(EN PRATIQUE AU COURS DU MOIS D AOUT).
- C) LE CONSEIL ARRETE ALORS LE PROJET DU BUDGET QUI DOIT ETRE
TRANSMIS AU PARLEMENT LE 5 OCTOBRE AU PLUS TARD.

C EST DONC EN SEPTEMBRE QUE NOUS POURRONS VOUS PRESENTER DE FACON
DETAILLÉE L AVANT-PROJET DE BUDGET TEL QU IL EST PROPOSE PAR LA
COMMISSION. AU STADE ACTUEL, ET S AGISSANT D UNE PREMIERE DELIBE-
RATION DE LA COMMISSION, JE PUIS TOUTEFOIS VOUS DIRE QUELLES SONT
LES ORIENTATIONS QUI INSPIRENT LE COLLEGE DANS LA PREPARATION DU
BUDGET.

DANS CETTE PREPARATION, LA COMMISSION A FAIT UNE DISTINCTION FONDAMENTALE ENTRE .

- LES MESURES NOUVELLES D UNE PART,
- D AUTRE PART, LE MAINTIEN DES ACTIONS OU DES ACTIVITES EXISTANTES.

S'AGISSANT DES MESURES NOUVELLES, LA COMMISSION NE PEUT S'INTERDIRE L'AUDACE, CAR IL Y VA DE LA PROGRESSION, DE L'APPROFONDISSEMENT DE LA CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE. EN REVANCHE, POUR TOUT CE QUI CONCERNE LE MAINTIEN DES ACTIVITES EXISTANTES, LA COMMISSION SE DOIT DE S'IMPOSER LES MEMES REGLES QUE CELLES QU'ELLE RECOMMANDE AUX ETATS MEMBRES EN MATIERE DE POLITIQUE BUDGETAIRE. ET CECI SIGNIFIE QUE DANS CE DOMAINE, L'ACCROISSEMENT DES DEPENSES DOIT ETRE STRICTEMENT CONTROLE, QUE TOUTE DEPENSE N'AYANT PAS UN CARACTERE HAUTEMENT PRIORITAIRE DOIT ETRE AJOURNEE, ET QUE DE FACON GENERALE UNE POLITIQUE D'AUSTERITE DOIT ETRE MENEES EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

3. - FONDS SOCIAL

LA COMMISSION A APPROUVE HIER LE SECOND RAPPORT D'ACTIVITE DU NOUVEAU FONDS SOCIAL EUROPEEN 1973. LA COMMISSION EST OBLIGEE DE PRESENTER TOUS LES ANS AU CONSEIL ET AU PARLEMENT UN RAPPORT SUR L'ACTIVITE DU FONDS DURANT L'EXERCICE ECOULE.

LE BILAN DE LA PREMIERE ANNEE PLEINE DE FONCTIONNEMENT DU FONDS SOCIAL RENOVE PEUT ETRE CONSIDERE COMME SATISFAISANT SUR LE PLAN QUANTITATIF ; EN PARTICULIER LA REPARTITION DES INTERVENTIONS ENTRE PAYS MEMBRES EST SENSIBLEMENT PLUS CONFORME QUE PAR LE PASSE, A L'INTENSITE DE LEURS BESOINS RESPECTIFS. SUR LE PLAN QUALITATIF, LES POINTS SUR LESQUELS DES AMELIORATIONS SONT REQUISES APPARAISSENT ASSEZ CLAIREMENT. ILS SONT INDiques DANS LE RAPPORT QUI SERA DISPONIBLE POUR VOUS LE PLUTOT POSSIBLE ET DANS LA NOTE P 41 QUI VOUS SERA ENVOYEE AUJOURD HUI ENCORE.

LE RAPPORT SOULIGNE QUE LA TACHE MAJEURE DU FONDS SOCIAL EST DE PROMOUVOIR L'AMELIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE PAR DES OPERATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU DE READAPTATION. LE SUCCES DU FONDS SOCIAL DEPENDRA DE LA CAPACITE D'IDENTIFIER LES POINTS CLES SUR LESQUELS FAIRE PORTER L'APPUI DANS LES PAYS MEMBRES.

4. - CLAUSE DE SAUVEGARDE POUR LES PECHEES

LA COMMISSION A AUTORISE LA FRANCE A ARRETER TEMPORAIREMENT SES IMPORTATIONS DE PECHEES EN PROVENANCE DE TOUT PAYS TIERS.

L'AUTORISATION EST VALABLE JUSQU'AU 11 JUILLET. ELLE S'APPLIQUE A TOUTES LES CATEGORIES DE PECHEES SAUF LES NECTARINES ET LES BRUGNONS.

VISITE DU SECRETAIRE D'ETAT M. KISSINGER

M. HENRY KISSINGER A RENDU VISITE AUJOURD HUI A LA COMMISSION. IL A RENCONTRE LE PRESIDENT ORTOLI ET LE VICE-PRESIDENT SIR C. SOAMES. L'ENTRETIEN A DURE 30 MINUTES. TOUS LES SUJETS D'INTERET COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES ETATS-UNIS ONT ETE TRAITES. IL N'Y AURA PAS DE COMMUNIQUE A CE SUJET.

AMITIES - B. OLIVI